

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3115

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vénissieux

objet : Grand projet de ville (GPV) - Rue Haute Monmousseau - Réalisation des études de maîtrise d'oeuvre - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palaja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yérmian (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3115**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Vénissieux

objet : **Grand projet de ville (GPV) - Rue Haute Monmousseau - Réalisation des études de maîtrise d'oeuvre - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La création de la rue Haute Monmousseau s'inscrit dans le projet de renouvellement urbain du grand projet de ville (GPV) de la Commune de Vénissieux. La voie se situe dans le quartier Herriot-Monmousseau, lequel compte 1 370 habitants sur le plateau des Minguettes.

Cette opération est inscrite dans la convention de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANRU) 2005-2013.

La voirie permettra de desservir un programme de diversification d'environ 50 logements sur le talus le long de l'avenue d'Oschatz (6 plots), réalisé par la société Alliade habitat.

La future rue Haute Monmousseau s'étend du carrefour giratoire Cachin/Oschatz à la rue Gaston Monmousseau en passant par la place où se trouve la statue de la République des Peuples.

Cette voie devra prendre en compte :

- l'accessibilité aux box de stationnement des immeubles existants,
- la nécessité d'une circulation à double sens,
- l'organisation du stationnement le long de cette voie,
- la plantation d'arbres d'alignement,
- la création de places en faveur des personnes à mobilité réduite (PMR) à la hauteur des nouvelles constructions.

Le tronçon démarre du giratoire Oschatz et s'arrête au droit du programme immobilier. Le projet comprend la reprise du carrefour avec la rue Gaston Monmousseau. Le 2° tronçon fera l'objet d'une programmation ultérieure.

Le coût d'opération est estimé à 1 920 000 € TTC.

Il est proposé d'individualiser une autorisation de programme partielle, pour la réalisation des études de maîtrise d'oeuvre d'un montant de 190 000 € correspondant à la totalité de la voie, de l'avenue d'Oschatz à la rue Gaston Monmousseau pour garantir une cohérence de l'aménagement d'ensemble à terme. La mission concernant le 2° tronçon de la voie sera limitée à un niveau avant-projet ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de réalisation du tronçon Cachin/Oschatz – statue de la République des Peuples de la voie nouvelle rue Haute Monmousseau à Vénissieux pour un coût d'opération estimé à 1 920 000 € TTC.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, sur l'opération n° 0P17O2736 pour un montant de 190 000 € en dépenses à la charge du budget principal à prévoir sur 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.